

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 6 février DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe THIESSE
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Dominique LEGO,
Mme Brigitte ROIX.

Absents non excusés : Mmes Annick GASCHER,
MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON, Christophe COPLO, Eric HEBERT

Avai(en)t donné pouvoir : Dominique LEGO donne pouvoir à Catherine DUVALLET

Christophe THIESSE
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sandrine BOUGUERRA, Elisabeth BOUJU, Alexandra DUJARDIN,
Hélène DUTEURTRE, Sabrina EL MESBAHI, Mireille FRESNE, Manuela MAITREL,
Sandrine PAIN, Sonia ROSSIGNOL,
Et MM. Lakdar BOUCHELAGHEM, Sébastien MULLER

DATE DE SEANCE

6 février 2024

DATE DE CONVOCATION

31 janvier 2024

DATE D'AFFICHAGE

12 février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 16

PRESENTS 9

PROCURATION(S) 1

VOTANTS 10

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 2

DISPOSITIF DE LA PRISE EN CHARGE DES CARTES DE TRANSPORT -- CRITERES D'ATTRIBUTION ET TARIFICATION 2024

Madame, Maryline Deslandes, Vice-présidente expose au Conseil d'administration :

L'aide sociale facultative présente un caractère subsidiaire, elle intervient en dernier ressort, seulement après que le demandeur ait épuisé toutes les autres possibilités d'aides légales.

Dans ces aides facultatives, on retrouve « la prise en charge des titres de transport ».

Le CCAS de Val-de-Reuil octroie aux Rolivalois des cartes de transport accordées dans le cadre de l'urgence, de manière ponctuelle. Ces secours sont accordés sur proposition motivée d'un travailleur social sans examen préalable par la commission des secours en raison de l'urgence.

Critères d'attribution :

- Des personnes âgées de plus de 65 ans non imposables,
- Des Rolivalois âgés de 18 à 64 ans accompagnés dans des démarches socio professionnelles et/ou de santé (dans ce cadre la délivrance d'une carte mensuelle ne peut pas excéder 6 mois par an, renouvellement compris).

Le barème des tarifs pour l'année 2024.

Passeport	Tarif mensuel	Tarif 10 voyages
Ticket unitaire	1,00 €	
Passeport 10 voyages		8,00 €
Passeport Mouv Seniors	19,00 €	
Passeport Mouv Liberté	26,00 €	
Passeport Jeune	11,50 €	

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **ACCEPTER** le barème des tarifs pour l'année 2024 selon le tableau ci-dessus,
- **VALIDER** la disponibilité des crédits,
- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements auprès de Transdev / la Seméo.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **ACCEPTE à l'unanimité** le barème des tarifs pour l'année 2024 selon le tableau ci-dessus,
- **VALIDE à l'unanimité** la disponibilité des crédits,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements auprès de Transdev / la Seméo.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure,
représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES